

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-24/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1970 et promotion au titre de l'année 1970 d'un ouvrier du cadre territorial de l'Imprimerie administrative

n° 71-24/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
4 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1970, pour le grade d'ouvrier de 2° classe, 1° échelon, du cadre territorial de l'Imprimerie administrative, à compter du 1^{er} janvier 1970, M. Saïd Djama Hourri, ouvrier de 3° classe, 3° échelon, en service à l'Imprimerie administrative : (Ministère des Finances et du Plan). M. Saïd Djama Hourri, ouvrier de 3° classe, 3° échelon, est promu, pour compter du 1 janvier 1970 au grade d'ouvrier de 2e classe, 1° échelon.